

vous déploriez, et pouvant changer ce jour, vous avez choisi le premier jeudi de chaque mois en conservant toutefois l'heure primitivement indiquée.

Vous avez décidé aussi sur une proposition faite par M. Benoît, proposition appuyée par votre Président, qu'à l'avenir le trésorier sortant recevrait comme témoignage de votre gratitude, une médaille d'or semblable à celle que vos Statuts accordent au Président et au Secrétaire à la fin de leur exercice.

J'arrive, Messieurs, à l'analyse de vos travaux, et je vais passer en revue les inventions nombreuses et les moyens nouveaux relatifs et à l'art et à la construction; inventions et moyens sur lesquels vous avez reçu de vos Commissions des rapports précis, vous décrivant leurs avantages ou vous dévoilant leurs défauts.

Vous avez été saisi de cette importante question : *Des usages et coutumes dans les bâtiments*. Une Commission a été spécialement chargée d'étudier les divers articles qui lui seraient renvoyés après avoir été préalablement présentés à votre assemblée, et vous avez arrêté que ces questions élucidées seraient réunies de manière à former un recueil restant à la disposition de tous les membres de la Société, pour, au besoin, être consulté par eux.

Cette Commission a répondu déjà à plusieurs questions relatives au placement de la *jambe étrière*. Ces questions étaient ainsi posées :

Deux maisons étant contiguës, et l'une d'elles devant être démolie et reconstruite, comment établir la jambe étrière, dans l'intérêt des deux propriétaires ?

1° Lorsque les deux maisons sont sur le même alignement.

2° Lorsque la maison à reconstruire est frappée d'un reculement qui ne dépassera pas un mètre.

3° Lorsque le reculement s'étend au-delà d'un mètre.